

Divulgations indécentes

**Les syndicats canadiens devraient
divulguer leurs informations financières**

- **Le coût privé des files d'attente publiques**
- **L'illusion de l'État-providence**
- **Une manifestation anti-Wall Street**



Éditeur Institut Fraser
Rédacteur en chef Sébastien A. Côté
Rédacteur en chef adjoint Emma Tarswell
Conseillère éditoriale Kristin McCahon
Collaborateur Jean-François Minardi
Traductrice Manuela Ene
Direction artistique Bill C. Ray
Couverture Fotolia
Relations media Sébastien A. Côté
perspectives@institutfraser.org

La vision de l'Institut Fraser est celle d'un monde libre et prospère au sein duquel évoluent des individus qui bénéficient d'une multiplicité de choix, de marchés concurrentiels et de responsabilités personnelles. Notre mission est de mesurer, d'étudier et de faire part de l'incidence des marchés concurrentiels et des interventions gouvernementales sur le bien-être des personnes. Fondé en 1974, l'Institut Fraser est un organisme de recherche et d'éducation indépendant. Notre travail est financé par des contributions déductibles d'impôts de milliers d'individus, d'organismes et de fondations. Pour protéger son indépendance, l'Institut n'accepte ni subventions publiques ni contrats de recherche.

Pour soutenir l'Institut Fraser, veuillez communiquer avec le département de développement par courriel à development@fraserinstitute.org ou par téléphone au 1-800-665-3558 poste 305.

Copyright © 2011 par l'Institut Fraser

Les collaborateurs de cet publication ont travaillé indépendamment et leurs opinions sont donc les leurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions des supporteurs, administrateurs et employés de l'Institut Fraser. La présente publication n'implique aucunement que l'Institut Fraser ou des membres de son conseil d'administration souhaitent l'adoption ou le rejet d'un projet de loi, quel qu'il soit.

Conseil d'administration : Président du conseil : Peter Brown
Vice-présidents : Edward Belzberg; Paul Fletcher; Mark Mitchell
Président : Brett J. Skinner
Vice-président principal, Opérations : Peter Cowley
Secrétaire-trésorier : Stuart MacInnes
Fondateur et président honoraire à vie du conseil : T. Patrick Boyle

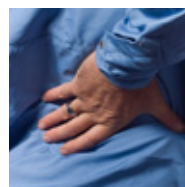
Membres du conseil d'administration : Gordon Arnell; Kathy Assayag; Ryan Beedie; Edward Belzberg; Joseph Canavan; Alex Chafuen; Derwood Chase, Jr.; James Davidson; John Dielwart; Stuart Elman; Dave Filmon; Greg Fleck; Shaun Francis; Ned Goodman; John Hagg; Paul Hill; Stephen Hynes; Salem Al Ismaily; Charles Jeannes; C. Kent Jespersen; Andrew Judson; Robert Lee; Brandt Louie; David MacKenzie; James McGovern; George Melville; Gwyn Morgan; Eleanor Nicholls; Pierre Karl Péladeau; Roger Phillips; Herb Pinder Jr.; R. Jack Pirie; Kevin Reed; H. Sanford Riley; Gavin Semple; Roderick R. Senft; Anthony Sessions; William Siebens; Anna Stylianides; Arni Thorsteinson; Michael Walker; Jonathan Wener



3 Divulgations indécentes : Les syndicats canadiens devraient divulguer leurs informations financières

Niels Veldhuis et Amela Karabegović

Les exigences de divulgation sont déjà en place au Canada pour les sociétés cotées en bourse, les organisations caritatives et autres organismes publics. Il devrait en être de même pour les syndicats.



7 Le coût privé des files d'attente publiques

Nadeem Esmail

Le rationnement des soins de santé au Canada par des files d'attente pour obtenir des services médicaux nécessaires impose des coûts directs sur ceux qui attendent des soins.



13 Les Canadiens ont beaucoup à gagner de la privatisation des services postaux

Charles Lammam et Amela Karabegović

La récente interruption du service postal milite en faveur de la privatisation de Postes Canada



17 L'illusion de l'État-providence

Mark Milke

Le modèle d'État-providence n'a pas été testé pour son abordabilité et n'est guère plus qu'un tour de passe-passe intergénérationnel.



21 Une manifestation anti-Wall Street... opportuniste

Mark Milke

Ceux qui veulent sincèrement créer un monde meilleur doivent savoir que la pensée magique n'aboutira à rien. Voici quelques principes que les manifestants d'OWS devraient saisir et promouvoir.

Divulgations indécentes

**Les syndicats canadiens
devraient divulguer
leurs informations
financières**

Niels Veldhuis et Amela Karabegović



Wikimedia

Avant la prorogation du Parlement, un vent de transparence et de reddition de comptes soufflait sur Ottawa. Ainsi, deux projets de loi d'initiative parlementaire qui étaient en cours d'examen par la Chambre des communes et le Sénat visaient à accroître la transparence des réserves des Premières nations et des organismes de bienfaisance canadiens. Le gouvernement fédéral devrait profiter de cet élan pour envisager d'accroître la transparence d'un autre secteur qui en manque sérieusement, à savoir celui des syndicats canadiens.

Pression actuelle pour accroître la transparence

La pression pour accroître la transparence des réserves des Premières nations a gagné en popularité auprès des politiciens canadiens au cours de l'année dernière. À l'automne 2010, Kelly Block, députée conservatrice, a ainsi présenté un projet de loi d'initiative parlementaire (Projet de loi C-575 : *Loi sur la transparence financière des Premières nations*) selon lequel les Premières nations seront tenues de communiquer au public, sur Internet, la rémunération – y compris les salaires et remboursements de dépenses – de ses chefs et conseillers partout au Canada (Parlement du Canada, 2011a; Craig, 2011). Le projet de loi a été adopté en deuxième lecture à la Chambre des communes par 151 voix contre 128 (Parlement du Canada, 2011a).

Le secteur caritatif a connu un parcours similaire. Albina Guarneri, députée libérale, a en effet présenté un projet de loi, le projet de loi C-470 : *Loi modifiant la*

Loi de l'impôt sur le revenu (divulgence de la rémunération d'organismes de bienfaisance enregistrés), qui propose de rendre obligatoire la divulgation de la rémunération annuelle de tout cadre ou employé d'un organisme de bienfaisance qui touche une rémunération annuelle totale supérieure à 100 000 \$. La Chambre des communes a adopté le projet de loi le 8 mars 2011 et, le lendemain, celui-ci a passé l'étape de la première lecture au Sénat (Parlement du Canada, 2011b).

Bien entendu, accroître la transparence et la reddition de comptes est un objectif que la plupart des Canadiens devraient partager. Après tout, les contribuables, qui versent des milliards de dollars aux réserves des Premières nations, devraient être informés de la manière dont leur argent est dépensé.

Par ailleurs, les organismes de bienfaisance enregistrés sont exonérés d'impôts et peuvent remettre des reçus permettant aux donateurs de bénéficier de crédits d'impôt pour leur don. De nombreux organismes de bienfaisance reçoivent également des fonds du gouvernement. C'est en partie pour cela que ces organismes sont déjà tenus de fournir des

informations financières, dont la rémunération des employés, à l'Agence du revenu du Canada, qui les met à la disposition du public sur son [site Web](#).

Avantages de la transparence et de la reddition de comptes

La divulgation d'informations financières permet aux intéressés d'évaluer la santé financière et la performance des organisations. En outre, la transparence mène à la reddition de comptes et lui est essentielle. Grâce à cette divulgation, les gens peuvent déterminer si les dépenses sont appropriées et efficaces (Palacios et autres, 2006). Selon des études empiriques, les avantages d'une plus grande transparence comprennent une meilleure gouvernance et la baisse de la corruption.¹

Manque flagrant d'informations sur les syndicats

Si les sociétés ouvertes et les organismes de bienfaisance ont des obligations d'information importantes et bientôt, on l'espère, les réserves des Premières nations également, les

exigences que les syndicats doivent satisfaire à cet égard sont minimales. À l'heure actuelle, ni le gouvernement fédéral ni les provinces n'exigent des syndicats qu'ils divulguent des informations financières (Palacios et autres, 2006). Ce traitement spécial étonne lorsque l'on sait que les syndicats se financent par des cotisations syndicales déductibles d'impôt.

De plus, les travailleurs canadiens peuvent être tenus par la loi d'adhérer à un syndicat comme condition d'emploi et sont obligés de verser des cotisations syndicales dans un milieu syndiqué. Les dirigeants syndicaux peuvent utiliser ces cotisations obligatoires et déductibles d'impôt à des fins de lutte politique que leurs « membres » et les non-membres ne soutiennent pas nécessairement.

Les dirigeants syndicaux dans la plupart des compétences, provinciales et fédérale, souligneraient probablement le fait que les syndicats doivent mettre des états financiers à la disposition de leurs membres; les seules provinces où ce n'est pas obligatoire sont l'Alberta, l'Île-du-Prince-Édouard et la Saskatchewan (Palacios et autres, 2006). Les membres



Fotolia

des syndicats doivent toutefois faire une demande officielle pour les obtenir, ce qui implique que les demandes ne sont pas anonymes (Palacios et autres, 2006). L'absence d'anonymat compromet sérieusement la protection de la vie privée des membres et leur capacité d'évaluer leur syndicat sans subir l'influence des représentants syndicaux.

Cela signifie aussi que, dans un milieu syndiqué, les travailleurs qui n'ont pas été obligés d'adhérer au syndicat ou ont choisi de ne pas le faire, mais versent des cotisations syndicales ne peuvent pas savoir comment leur argent est dépensé, et ce, même s'ils doivent verser ces cotisations pour conserver leur emploi. En outre, ni le gouvernement fédéral ni aucune des provinces canadiennes ne prescrivent un niveau de détail particulier pour les états financiers (Palacios et autres, 2006). Par exemple, les syndicats ne sont pas tenus de présenter les dépenses par type d'activité. Ce qui est plus important encore, rien n'oblige les syndicats à indiquer dans leurs états financiers la répartition entre les sommes consacrées aux activités

directement liées à la représentation des travailleurs et celles consacrées aux autres activités, notamment politiques.

Si l'on regarde au sud de la frontière, les États-Unis imposent des obligations d'information bien plus importantes aux syndicats. Pour lutter contre la corruption et la mauvaise gestion, et accroître la transparence des activités des syndicats, le gouvernement américain a adopté en 2004 de nouvelles exigences d'information financière. Cette loi oblige tous les syndicats à déposer des états financiers détaillés auprès du département américain du Travail (DOL). Les syndicats importants, c'est-à-dire ceux qui dépensent plus de 250 000 \$ par année, doivent présenter deux états financiers comportant 68 postes (47 pour des informations financières et 21 pour des informations non financières) ainsi que 20 tableaux. Les exigences imposées aux petits syndicats sont moins onéreuses (Palacios et autres, 2006). L'essentiel, c'est qu'ils doivent tous préciser la répartition entre les dépenses de représentation collective et les autres dépenses.

Un autre aspect important de l'obligation d'information des syndicats aux États-Unis est qu'aussi bien les syndiqués que le public ont accès à l'ensemble de cette information sur le site Web du DOL. Cela permet d'y accéder de manière anonyme, ce qui réduit la probabilité

que les représentants des syndicats influent sur les décisions des travailleurs.

Grâce à la publication de telles informations, les travailleurs sont en mesure d'évaluer plus précisément la situation financière et les activités des syndicats, ainsi que la performance de leurs représentants. Les travailleurs et les intéressés peuvent aussi déterminer si les dépenses des syndicats sont appropriées et efficaces. Par ailleurs, la plus grande transparence qui découle de la divulgation d'informations est essentielle à la reddition de comptes et incite les dirigeants syndicaux à bien gérer les cotisations syndicales.

Malgré l'envergure des exigences d'information imposées aux syndicats américains, celles-ci laissent à désirer. Par exemple, les données disponibles n'étant pas simples, il est difficile pour le commun des mortels de se faire une idée juste de la situation financière des syndicats (Palacios et autres, 2006). Malheureusement, l'administration Obama a bloqué et/ou annulé de nombreuses autres exigences qui auraient rendu plus complètes les informations publiées par les syndicats (Sherk, 2010; Korbe, 2011).

Certaines différences dans les lois sur l'affiliation syndicale et les paiements de cotisations syndicales amplifient les écarts

entre les lois canadiennes et américaines sur la divulgation d'information par les syndicats. Comme il a été indiqué, les travailleurs canadiens peuvent être tenus d'adhérer à un syndicat comme condition d'emploi et ils sont obligés de verser des cotisations syndicales, alors que, aux États-Unis, l'adhésion à un syndicat ne peut pas être une condition d'emploi. De plus, selon les lois fédérales américaines, les travailleurs ont le choix de soutenir financièrement ou non les activités des syndicats qui ne sont pas directement liées à leur représentation, comme les activités politiques.

Autrement dit, les travailleurs américains ont non seulement un choix quant à l'adhésion syndicale et au paiement de cotisations complètes, mais aussi un accès anonyme à des informations détaillées sur la situation financière des syndicats. Les travailleurs canadiens n'ont ni l'un ni l'autre.

Conclusion

Les politiciens canadiens doivent être félicités pour leurs efforts visant à accroître la transparence et améliorer la reddition de comptes. La divulgation d'informations financières permet aux intéressés d'évaluer la santé financière et la performance des organisations. En outre, la plus grande transparence découlant des lois en la matière a pour effet d'améliorer leur gouvernance.

Étant donné les exigences d'information qui s'appliquent déjà aux sociétés ouvertes, aux organismes de bienfaisance et à d'autres organismes publics, il est temps de mettre fin au traitement spécial des syndicats. Les syndicats canadiens devraient au moins avoir des obligations d'information équivalente à celles des syndicats américains. Un peu d'information peut mener loin!

Cet article a initialement été publié en anglais par la revue en ligne **C2C Journal**.

Note

1 Pour un résumé des études sur les avantages de la transparence, voir Palacios et autres, 2006.

Références

Craig, Colin (2011). *What's So Secret about Reserve Politicians' Pay?*, Fédération canadienne des contribuables.

Korbe, Tina (2011). « Obama, Solis Gut Bush—Era Union Financial Transparency Regs », *Washington Examiner*, édition du 4 mars. <<http://washingtonexaminer.com/opinion/op-eds/2011/03/obama-solis-gut-bush-era-union-financial-transparency-regs>> (site consulté le 2 août 2011).

Palacios, Milagros, Jason Clemens, Keith Godin, et Niels Veldhuis (2006). *Union Disclosure in Canada and the United States*, *Studies in Labour Markets*, Institut Fraser.

Parlement du Canada (2011a). LEGISinfo – Projet de loi émanant d'un député – C-575 (40^e législature, 3^e session). <<http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&Bill=C575&Parl=40&Ses=3&Language=F>> (site consulté le 2 août 2011).

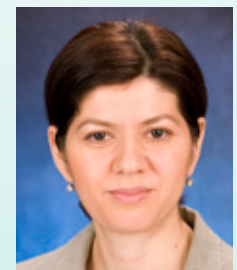
Parlement du Canada (2011b). LEGISinfo – Projet de loi émanant d'un député – C-470 (40^e législature, 3^e session). <<http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=4328660&Language=F>> (site consulté le 2 août 2011).

Sherk, James (2010). *Congress Should Block Union Transparency Rollback*, WebMemo (n° 3084), 16 décembre, Heritage Foundation. ■

Niels Veldhuis (niels.veldhuis@fraserinstitute.org) est directeur des études fiscales et vice-président recherche des politiques canadiennes à l'Institut Fraser. Il détient une maîtrise en économie de l'Université Simon Fraser.



Amela Karabegović (amela.karabegovic@fraserinstitute.org) est économiste senior chargée de la recherche au Département des études fiscales de l'Institut Fraser. Elle est titulaire d'une maîtrise en économie de l'Université Simon Fraser.



Le coût privé des files d'attente publiques



Nadeem Esmail

En décembre 2010, l'Institut Fraser a publié le rapport de sa 20^e enquête annuelle sur les temps d'attente au Canada pour les traitements médicaux nécessaires (Barua et autres, 2010). Selon l'évaluation la plus récente, à l'échelle canadienne, le temps d'attente médian entre le rendez-vous avec un médecin spécialiste et le traitement est passé de 8,0 semaines en 2009 à 9,3 semaines en 2010.

L'évaluation du temps d'attente ou l'examen de l'attente totale que les Canadiens doivent tolérer pour recevoir des soins médicaux nécessaires ne constitue toutefois qu'une façon d'examiner le fardeau que représente l'attente pour des soins médicaux. Il est également

possible de calculer le coût des files d'attente supporté par les particuliers, soit la valeur du temps perdu dans les files, dans l'attente d'un traitement.¹

Le coût de l'attente de soins supporté par les particuliers

Steven Globerman et Lorna Hoye (1990) ont établi la première méthode d'évaluation du coût de l'attente pour des soins supporté par les particuliers au Canada² en estimant le nombre de semaines qu'un patient ne pouvait

utiliser de manière productive à cause de l'attente pour un traitement.

Leur méthode est relativement simple. On multiplie d'abord le nombre de patients en attente d'un traitement par le temps d'attente pour ces traitements, afin d'obtenir une estimation du nombre total de semaines d'attente pour l'ensemble des patients. Ensuite, on multiplie ce chiffre par une mesure du pourcentage du temps d'attente rendu improductif par suite des répercussions physiques et psychologiques d'un problème médical non soigné. Il est alors possible d'estimer la valeur pécuniaire de cette perte de temps productif.

En 2010, on estimait à 825 827 le nombre de Canadiens en attente de soins après un rendez-vous avec un spécialiste (tableau 1). Ces personnes ont attendu 9,3 semaines en moyenne pour recevoir un traitement, bien que l'attente varie considérablement selon la province et la spécialité médicale (figure 1). En multipliant le nombre de personnes en attente dans chacune des 12 spécialités médicales dans chacune des dix provinces canadiennes par la médiane pondérée du temps d'attente dans cette spécialité dans la province considérée, on obtient une estimation approximative du nombre total de semaines d'attente de traitement, soit 10,24 millions pour l'ensemble des Canadiens en 2010.

Tableau 1: Estimation du nombre de procédures pour lesquelles les patients attendaient après un rendez-vous avec un spécialiste, par spécialité, 2010

	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.	Can
Chirurgie plastique	5 591	1 093	1 554	1 331	3 458	2 554	576	1 211	29	416	17 813
Gynécologie	4 069	3 736	1 353	952	7 818	4 543	404	934	127	676	24 613
Ophtalmologie	16 602	14 950	3 166	1 587	28 261	75 185	1 374	5 954	271	1 124	148 475
Otolaryngologie	5 490	2 849	4 981	1 232	8,529	3 386	709	895	45	566	28 682
Chirurgie générale	10 410	9 608	4 534	2 986	17 836	28 554	1 087	3 253	165	3 373	81 805
Neurochirurgie	1 319	512	406	45	2 246	2 483	--	128	--	--	7 139
Orthopedic Surgery	14 517	10 745	8 888	3 682	28 240	12 327	2 161	5 700	2 526	1 545	90 331
Chirurgie cardiovasculaire	211	106	70	25	457	34	101	29	--	1	1 035
Urologie	4 420	2 070	--	388	15 379	13 116	1 555	4 559	2 068	2 068	43 555
Médecine interne	5 016	8 982	4 065	1 581	14 423	25 562	339	2 039	8	3 489	65 503
Radio-oncologie	73	69	--	--	139	168	51	--	4	3	507
Oncologie médicale	89	90	--	--	643	391	--	136	4	38	1 391
Résiduel	42 328	40 707	22 141	10 051	85 390	76 960	5 528	18 517	2 149	11 209	314 978
Attente totale	110 135	5 518	51 158	23 858	212	818	13 886	43 356	5 327	24 507	825 827

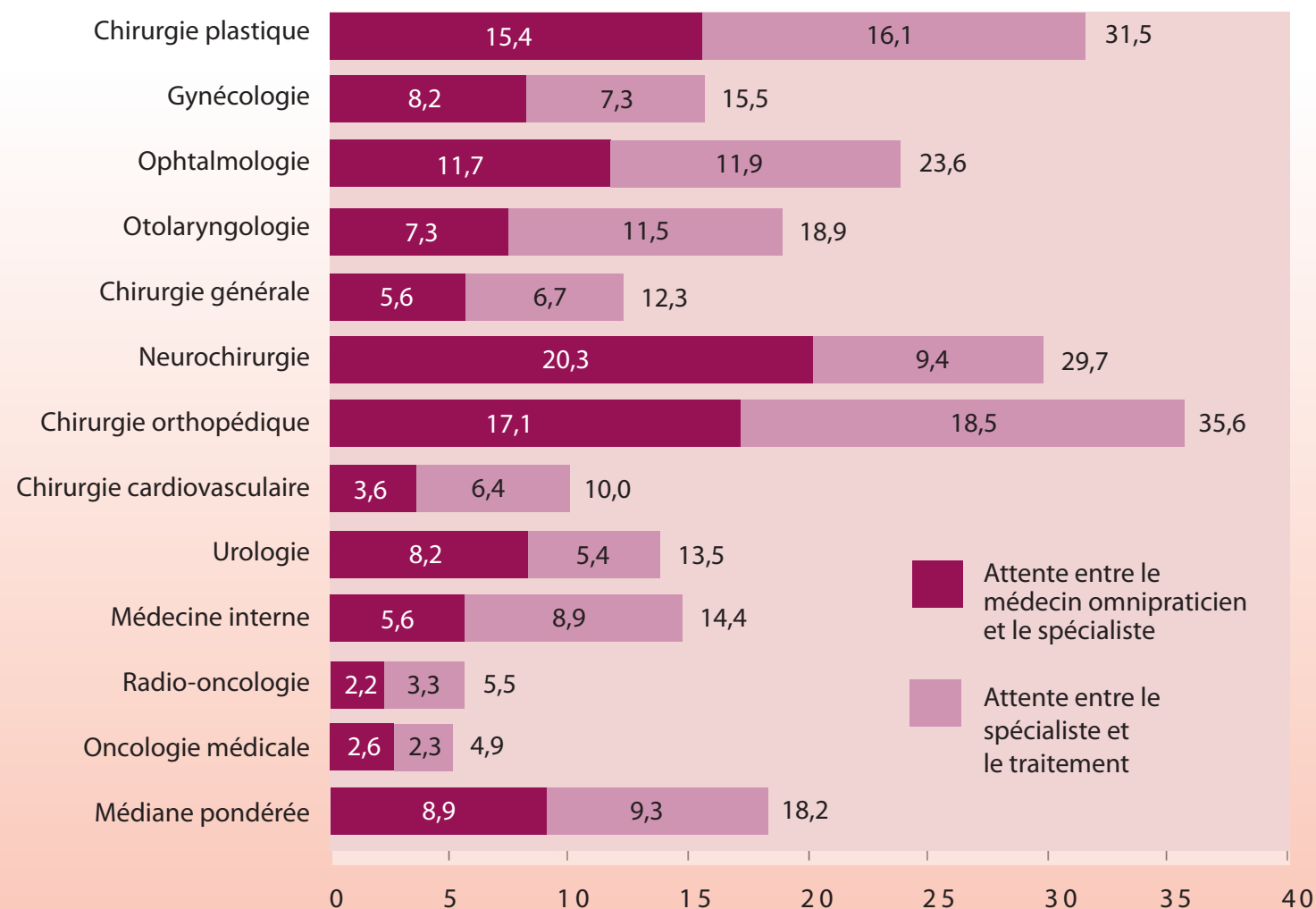
Note: Les totaux peuvent ne pas correspondre aux sommes pour les spécialités individuelles / provinces en raison de l'arrondissement.

Cette estimation est nettement supérieure aux 6,92 millions de semaines en 2009, car le temps d'attente aussi bien que le nombre de Canadiens en attente de soins ont augmenté (Barua et autres, 2010; Esmail, 2009a).

Dans leur estimation initiale du coût de l'attente, Globerman et Hoye s'étaient fondés sur les résultats d'une enquête menée auprès des médecins et la proportion de patients dans chaque spécialité ayant « une grande difficulté à accomplir leur travail ou leurs tâches quotidiennes en raison de leurs problèmes médicaux » (1990, p. 26). La moyenne des proportions estimées, lesquelles allaient de 14 % en gynécologie à 88 % en chirurgie cardiovasculaire, était de 41 % (Globerman et Hoye, 1990; Esmail, 2009a).

Toutefois, les estimations de la perte de productivité effectuées par Globerman et Hoye ne sont pas nécessairement applicables aujourd'hui. Les progrès de la médecine et la capacité du système médical à administrer des médicaments pour traiter la douleur et les malaises ont en effet changé la donne. Ces progrès permettent à de nombreuses personnes souffrant de problèmes importants de mieux fonctionner que dans les années 1990, voire à maintenir leur niveau normal d'activité. C'est pourquoi l'estimation du coût de l'attente en 2010 présenté dans l'article est fondée sur une donnée de Statistique

Figure 1 : Temps d'attente médian par spécialité en 2010
Semaines attendues entre la référence par un médecin omnipraticien et le traitement



Canada selon laquelle 11,0 % des personnes souffraient de l'attente d'une chirurgie non urgente en 2005 (Statistique Canada, 2006). Ce pourcentage est même inférieur à l'estimation la plus faible de la mesure spécifique à une spécialité de Globerman et Hoye (1990).³

L'hypothèse selon laquelle 11,0 % des personnes en attente d'un traitement en 2010 souffraient considérablement au quotidien en raison de leur problème médical – et voyaient donc baisser leur productivité – mène à une estimation de près de 1,13 million de semaines

« perdues ». Cette estimation étant fondée sur l'hypothèse que le délai d'attente de traitement est le même pour tous dans chaque combinaison de spécialité et de province, mathématiquement, cela équivaut à supposer une perte de productivité de 11,0 % pour tous les Canadiens en attente de soins en raison d'une combinaison d'anxiété, de douleur et de souffrance, corollaire inévitable d'une telle attente. En multipliant ce temps perdu par une estimation du salaire hebdomadaire moyen des Canadiens en 2010 (voir tableau 2), on peut estimer la valeur du temps perdu pour chaque personne⁴ en 2010, donc le coût de la perte de productivité découlant de l'attente pour des traitements médicaux nécessaires (tableau 3).

Selon les calculs fondés sur la méthode de Globerman et Hoyer (1990), le coût estimé

de l'attente pour les patients en attente de soins au Canada en 2010 se chiffrait à quelque 912 millions de dollars. En moyenne, cela représente un coût d'à peu près 1 105 \$ par personne pour les quelque 825 827 Canadiens en attente de traitement en 2010. Selon une autre formule, le coût s'élève à environ 10 043 \$ par personne comptant parmi les 11,0 % de patients en attente de soins qui souffraient considérablement de cette attente.⁵

Ce chiffre représente bien sûr une estimation prudente du coût supporté par les personnes en attente de soins au Canada. Cette estimation suppose en effet que seule la durée hebdomadaire moyenne du travail doit être considérée comme perdue et n'accorde aucune valeur intrinsèque aux heures d'attente en dehors de la semaine de travail. Si l'on accordait

une valeur fondée sur le salaire horaire moyen (voir tableau 2) à toutes les heures de la semaine sauf huit heures de sommeil par nuit, le coût estimé de l'attente passerait à 2,79 milliards de dollars, soit 3 384 \$ par personne.

Par ailleurs, cette estimation ne tient compte que des coûts supportés par la personne en attente de traitement. Les coûts des soins prodigués par les membres de la famille (soit les heures qu'ils passent à prendre soin du patient en attente de traitement) et leur perte de productivité due aux difficultés ou à l'anxiété que cela engendre ne sont pas pris en compte.⁶ L'estimation ne tient pas non plus compte des coûts médicaux non chiffrables comme le risque accru de mortalité ou d'événement indésirable qui est directement lié à de longues files d'attente (Esmail, 2009a).

En 2009, le coût estimé de l'attente supporté par les personnes nécessitant un traitement, calculé en dollars constants selon l'estimation de 11,0 %, ⁷ totalisait près de 611 millions de dollars, soit quelque 880 \$ par patient. Si l'on incluait le coût des heures perdues en dehors de la semaine de travail, il s'élèverait à environ 1,87 milliard de dollars, en dollars constants, soit à peu près 2 695 \$ par personne. De 2009 à 2010, le coût de l'attente a donc augmenté d'environ 225 \$ par personne, si l'on ne tient compte que des heures ouvrables, ou d'environ 689 \$ par personne si l'on tient compte de toutes les heures sauf celles de sommeil. Bref,

Tableau 2 : Moyenne de la moyenne des salaires horaire et hebdomadaire*, par province, Janvier 2010 à Décembre 2010

	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.	Can
Salaire horaire moyen	22,81 \$	25,02 \$	22,41 \$	20,54 \$	23,23 \$	21,14 \$	19,02 \$	19,87 \$	18,67 \$	20,69 \$	22,53 \$
Salaire hebdomadaire moyen	824,39 \$	945,89 \$	834,87 \$	745,09 \$	848,68 \$	745,71 \$	718,72 \$	\$732,17	686,02 \$	792,10 \$	820,90 \$

*Les salaires rapportés ici comprennent les pourboires, les commissions et les bonus, avant impôts et autres déductions.

Source: base de données CANSIM de Statistique Canada; calculs de l'auteur

en 2010, l'attente après avoir consulté un spécialiste aussi bien que le coût privé qui en découle ont nettement augmenté par rapport à 2009.

Conclusion

Le rationnement des soins de santé au Canada par des files d'attente pour obtenir des services médicaux nécessaires impose des coûts directs aux personnes ayant besoin de soins. La capacité de ces personnes à profiter de leur temps libre et à gagner un revenu pour subvenir aux besoins de leur famille diminue en raison de douleurs et de souffrances physiques et psychologiques. De plus, amis et membres de la famille peuvent se trouver contraints d'aider leurs proches ou souffrir de pertes de productivité similaires en raison de leur propre souffrance psychologique.

En 2010, les quelques 825 827 Canadiens en attente de traitement ont supporté un coût estimé d'au moins 912 millions de dollars, sinon bien plus, si l'on considère la perte de productivité et de temps libre. Le coût par patient était donc nettement plus élevé qu'en 2009.



Bigstock

Notes

1 Les mesures ci-dessous n'évaluent que le coût de l'attente entre la consultation d'un spécialiste et le traitement; elles ne tiennent pas compte du coût de l'attente entre la visite chez un généraliste et la consultation d'un spécialiste. Il s'ensuit que cette estimation du coût de l'attente supporté par les particuliers sous-estime le coût véritable de l'attente.

2 Globerman et Hoyer ont utilisé cette méthode en 1990 pour estimer le coût de l'attente d'un traitement

médical nécessaire dans la première évaluation du temps d'attente au Canada publiée par l'Institut Fraser. Les enquêtes sur le coût de l'attente supporté par les particuliers qui ont été publiées par l'Institut Fraser en 2004, 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009 ont également recours à cette méthode.

3 La donnée de Statistique Canada est fondée sur le pourcentage de répondants à l'enquête ayant déclaré que « l'attente d'une intervention chirurgicale non urgente avait eu des conséquences sur leur vie ».

L'estimation de Globerman et Hoyer évalue le nombre de patients qui ont eu « une grande difficulté à accomplir leur travail ou leurs tâches quotidiennes en raison de leur état de santé ».

En particulier, dans une enquête menée par Statistique Canada auprès des Canadiens en 2003, seuls 13 % des répondants ayant déclaré souffrir de leur attente ont dit avoir subi une perte de revenus, et 14 % ont dit avoir perdu leur emploi. En même temps, 60 % ont connu de l'inquiétude, de l'anxiété et du

stress, 51 % ont éprouvé de la douleur, et 31 % ont eu de la difficulté à fonctionner au quotidien (Sanmartin et autres, 2004). Dans l'enquête la plus récente menée par Statistique Canada, 49 % des répondants qui ont été marqués par l'attente ont connu de l'inquiétude, de l'anxiété et du stress, 51 % ont éprouvé de la douleur, et 36 % ont eu de la difficulté à fonctionner au quotidien (Statistique Canada, 2006). La méthode employée dans le présent article pour estimer le coût privé de l'attente essaie d'évaluer bien plus que les heures de travail perdues ou la perte de revenus. Elle estime l'ensemble de la perte de productivité, y compris la baisse de

rendement au travail, la perte de jouissance de la vie, l'incapacité de pratiquer des sports, etc. Autrement dit, le coût supporté par les personnes en attente de soins qui est estimé dans cet article évalue le nombre de semaines où les Canadiens en attente de soins ne peuvent jouir pleinement de la vie. De plus, cette estimation ne suppose pas nécessairement que 11,0 % des patients en attente perdent toute productivité tandis que 89,0 % ne sont aucunement touchés. Les estimations sont plutôt construites de manière à ce que la perte de productivité se situe entre 100 % pour 11,0 % des patients et 11,0 % pour 100 % des patients.

4 Étendre cette valeur du temps perdu à toutes les personnes peut paraître discutable étant donné que des enfants et des aînés à la retraite sont également compris dans le nombre de patients en attente, mais il suffit de comprendre que la perte de loisirs ou de capacité de concentration qu'ils subissent doit avoir une certaine valeur. Puisque la plupart des aînés ont de plus en plus la possibilité de travailler au moins à temps partiel dans le secteur des services, leur arbitrage entre travail et loisir sera tel que la dernière unité de loisirs dont ils profitent a une valeur égale à la dernière unité de travail effectué. Les aînés qui choisissent de ne pas travailler accordent manifestement plus de valeur à leur temps libre que ce que le marché de l'emploi leur offre en échange de leur travail. Dans le cas des enfants, aux fins de simplification, on suppose que la valeur de leur temps libre (qui peut être considéré comme un temps de développement) ou de leur productivité à l'école (qui peut être considérée comme un investissement pour l'avenir) ne diffère pas beaucoup de celle d'un adulte qui travaille. De plus, comme le nombre d'enfants en attente de traitement est vraisemblablement petit, tout

écart par rapport au salaire d'acceptation des adultes n'a probablement pas un effet notable sur le calcul moyen.

5 Globerman et Hoye ont estimé le coût pour les personnes en attente de soins médicaux nécessaires à environ 2 900 \$ par patient en 1989. Converti en dollars de 2010, le coût s'élève à environ 4 517 \$.

6 Selon une enquête menée par Statistique Canada en 2003, 20,2 % des personnes marquées par leur temps d'attente ont affirmé dépendre davantage des membres de leur famille ou de leurs amis (Sanmartin et autres, 2004).

7 L'estimation d'Esmail (2009b) a été révisée : elle est maintenant fondée sur les données sur le salaire moyen des 12 mois de 2009 (les chiffres publiés à l'origine étaient fondés sur une moyenne des données sur le salaire moyen pour les huit premiers mois de 2009, les données de septembre à décembre n'étant pas disponibles à la date de publication).

Références

Barua, Bacchus, Mark Rovere, et Brett J. Skinner (2010). *Waiting Your Turn: Wait Times for Health Care in Canada* (rapport de la 20^e enquête annuelle), Institut Fraser.

Esmail, Nadeem (2009a). *Waiting Your Turn: Hospital Waiting Lists in Canada* (rapport de la 19^e enquête annuelle), Institut Fraser.

Esmail, Nadeem (2009b). « The Private Cost Of Public Queues, 2009 », *Fraser Forum*, novembre, p. 32-36.

Globerman, Steven, et Lorna Hoye (1990). *Waiting Your Turn: Hospital Waiting Lists in Canada*, Institut Fraser.

Hazel, Maureen, et Nadeem Esmail (2008). « The Private Cost of Public Queues », *Fraser Forum*, décembre-janvier, p. 25-29.

Sanmartin, Claudia, François Gendron, Jean-Marie Berthelot, et Kellie Murphy (2004). *Accès aux services de soins de santé au Canada, 2003*, n° 82-575-XIF au catalogue, Statistique Canada, Groupe d'analyse et de mesure de la santé.

Statistique Canada (date indéterminée). *Base de données CANSIM*. <<http://www.statcan.gc.ca/>> (site consulté le 27 janvier 2011).

Statistique Canada (2006). *Accès aux services de soins de santé au Canada : janvier à décembre 2005*, n° 82-575-XIF au catalogue, Statistique Canada. ■



Nadeem Esmail est un Senior fellow et ancien directeur des études sur la performance du système de santé à l'Institut Fraser. Il détient une maîtrise en économie de l'université de Colombie Britannique.



**Charles Lammam
et Amela Karabegović**

Les négociations entre la direction et le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes entamées le 2 juin 2011 ayant abouti à une première impasse, plusieurs villes canadiennes ont fait l'objet de grèves tournantes des facteurs de Postes Canada. Les négociations ont finalement échoué, ce qui a entraîné un lockout à l'échelle du pays du 14 au 27 juin. Le lockout n'a pris fin qu'après l'adoption par le gouvernement fédéral d'une loi forçant les travailleurs des postes à retourner au travail.¹

Naturellement, les Canadiens qui sont très dépendants des services de livraison postale de cette société d'État – organismes de bienfaisance, petites entreprises, particuliers qui reçoivent leurs factures par la poste, et autres – ont souffert de cette perturbation. Ce genre de crise n'est pas nécessaire. Pour protéger les consommateurs à l'avenir, la solution consiste à privatiser Postes Canada.

Postes Canada a le droit exclusif de livrer le courrier par la poste ordinaire ce qui signifie que ses services sont, de par la loi, à l'abri de toute concurrence. Autrement dit, Postes

Canada a le monopole de certains services postaux. Des entreprises privées comme FedEx et UPS n'ont le droit de livrer que des biens, des journaux, des livres, des magazines et des « lettres urgentes » (moyennant des frais en conséquence).²

Il n'est pas nécessaire qu'une société d'État protégée des pressions concurrentielles ait le monopole de la prestation de services postaux. Les Canadiens profiteraient énormément de la privatisation de Postes Canada et de l'ouverture de tous les services postaux à la concurrence.

Des données concrètes indiquent que les entreprises privées sont généralement plus efficaces que leurs équivalents du secteur public.³ De plus, les études qui se sont penchées sur le cas particulier de Postes Canada tendent à indiquer que la privatisation mènerait à une nette amélioration des services et profiterait aux consommateurs. Par exemple, l'auteur d'une analyse approfondie des services postaux au Canada, intitulée *The Mail Monopoly*, a conclu que Postes Canada n'a pas fourni aux Canadiens des services rapides et fiables. Pour illustrer ce qu'il qualifie de mauvais service, Douglas Adie, professeur à l'Université de l'Ohio, signale que le délai de livraison d'une lettre était à peu près le même en 1990 qu'il y a 200 ans (Adie, 1990).

M. Adie cite l'expérience de la privatisation des services postaux en Nouvelle-Zélande comme une raison pour le Canada de faire de même. À la suite de la privatisation, le New Zealand Post Office, qui était déficitaire, a commencé à générer des bénéfices en réduisant son effectif de 20 % et ses coûts de 30 %. La compagnie a aussi accéléré la livraison de courrier et augmenté la livraison « dans les délais » de 15 %. M. Adie conclut que les services postaux ne s'amélioreront probablement pas au Canada avant que Postes Canada ne soit privatisée et mise en situation de concurrence (Adie, 1990).

En outre, dans une étude publiée en 2007, Edward Iacobucci et d'autres professeurs de l'Université de Toronto ont conclu que la privatisation de Postes Canada entraînerait des gains d'efficacité et une amélioration de la qualité du service (Iacobucci et autres, 2007). L'étude a permis de constater qu'il est difficile pour Postes Canada d'améliorer son efficacité et sa productivité en raison de problèmes liés aux relations de travail, particulièrement la présence du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes. Par exemple, en 2005, Postes Canada a perdu 16 jours par employé à temps plein à cause de l'absentéisme des employés chargés de la livraison et du traitement du courrier. Ce chiffre est de 60 % plus élevé que la moyenne canadienne pour les employés du secteur manufacturier et de 20 % plus élevé que pour l'ensemble des employés syndiqués (Iacobucci et autres, 2007).



iStock



L'étude, qui a examiné les effets de la dérèglementation sur la performance des services postaux en Suède, en Finlande, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas, en Australie, en Allemagne et au Royaume-Uni, a conclu que les compagnies postales ont amélioré la qualité du service, adapté les produits et les services à la demande, introduit plusieurs innovations, réduit leurs effectifs et amélioré la productivité de la main-d'œuvre.

La privatisation de Postes Canada pourrait aussi entraîner une baisse des prix des timbres. Dans une étude récente, l'Institut économique de Montréal résumait l'expérience européenne de la privatisation des services postaux et de la concurrence dans ce secteur. La conclusion de l'étude était que l'Autriche, les Pays-Bas et l'Allemagne ont connu une réduction de 11 % à 17 % des prix des timbres-poste à la suite de la privatisation (Geloso et Chassin, 2011).

La baisse des prix et les autres avantages de la privatisation tiennent aux différences de comportement entre les entreprises du secteur privé et les sociétés d'État, et aux incitations des deux types de sociétés. Les sociétés d'État bénéficient généralement d'une situation de monopole public et sont ainsi protégées de la discipline qu'impose la concurrence. Cela

signifie qu'elles ne doivent pas constamment mettre à jour leurs technologies et les processus de production ou offrir des produits et des services novateurs à leurs clients. L'absence de concurrence se traduit également par une moindre pression pour éviter ou réduire au minimum les arrêts de travail; dans le secteur privé, la baisse des bénéfices et de la part de marché menacerait la viabilité de l'entreprise.

En outre, l'intensité de capital des sociétés d'État est plus faible et leur intensité de main-d'œuvre, plus forte que dans le secteur privé (Megginson et Netter, 2001). Par conséquent, elles sont en général moins productives.

Une autre différence essentielle est que les sociétés d'État sont fortement influencées par les gouvernements, dont le souci est d'atteindre des objectifs politiques plutôt qu'économiques ou commerciaux. Au lieu d'affecter le capital aux activités dont le rendement économique est le meilleur, les gouvernements l'affectent en général à celles qui maximisent leurs chances de réélection. Cela se traduit par une mauvaise répartition des ressources.

Enfin, les sociétés d'État font rarement faillite, puisqu'elles sont généralement renflouées par les gouvernements. Si des entreprises privées subissent des pertes soutenues, la diminution

des capitaux propres les mènera à la faillite. Pour éviter une telle situation, les entreprises du secteur privé doivent offrir à leurs clients des biens et des services de la qualité voulue, en temps utile, efficacement et à des prix abordables. Les sociétés d'État ne font tout simplement pas face aux mêmes pressions.

Les Canadiens profiteraient beaucoup de la privatisation des services postaux, comme le fait ressortir la récente interruption de service postal. Il est temps de privatiser Postes Canada.

Notes

1 Les dates citées dans ce paragraphe proviennent du site Web de Postes Canada (www.canadapost.ca/cpo/mc/aboutus/news/pr/2011/index.jsf?LOCALE=fr).

2 Pour en savoir plus sur les privilèges exclusifs de Postes Canada, consulter la Loi sur la Société canadienne des postes à <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-10/page-4.html>.

3 Voir Lammam et Veldhuis (2009) pour une revue des recherches universitaires sur les avantages de la privatisation.

Références

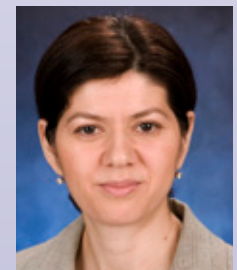
- Adie, Douglas K. (1990). *The Mail Monopoly—Analysing Canadian Postal Service*, Institut Fraser.
- Geloso, Vincent, et Youri Chassin (2011). « Postes Canada: une ouverture à la concurrence est de mise », note économique (mai), Institut économique de Montréal.

Iacobucci, Edward M., Michael J. Trebilock, et Tracey D. Epps (2007). *Rerouting the Mail: Why Canada Post is Due for Reform*, Institut C.D. Howe.

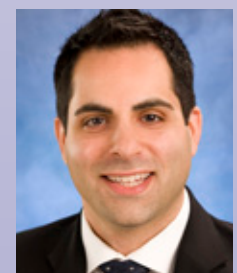
Lammam, Charles, et Niels Veldhuis (2009). « It's Time To Privatize Canada's Crown Corporations », *Fraser Forum*, mai, p. 31-34.

Megginson, William L., et Jeffrey M. Netter (2001). « From State to Market: A Survey of Empirical Studies on Privatization », *Journal of Economic Literature*, vol. 39, n° 2, p. 321-389. ■

Amela Karabegović (*amela.karabegovic@fraserinstitute.org*) est économiste senior chargée de la recherche au Département des études fiscales de l'Institut Fraser. Elle est titulaire d'une maîtrise en économie de l'Université Simon Fraser.



Charles Lammam (*charles.lammam@fraserinstitute.org*) est analyste des politiques au département d'études fiscales de l'Institut Fraser. Il complète une maîtrise en politiques publiques à l'Université Simon Fraser.



L'illusion de l'État-providence

Mark Milke

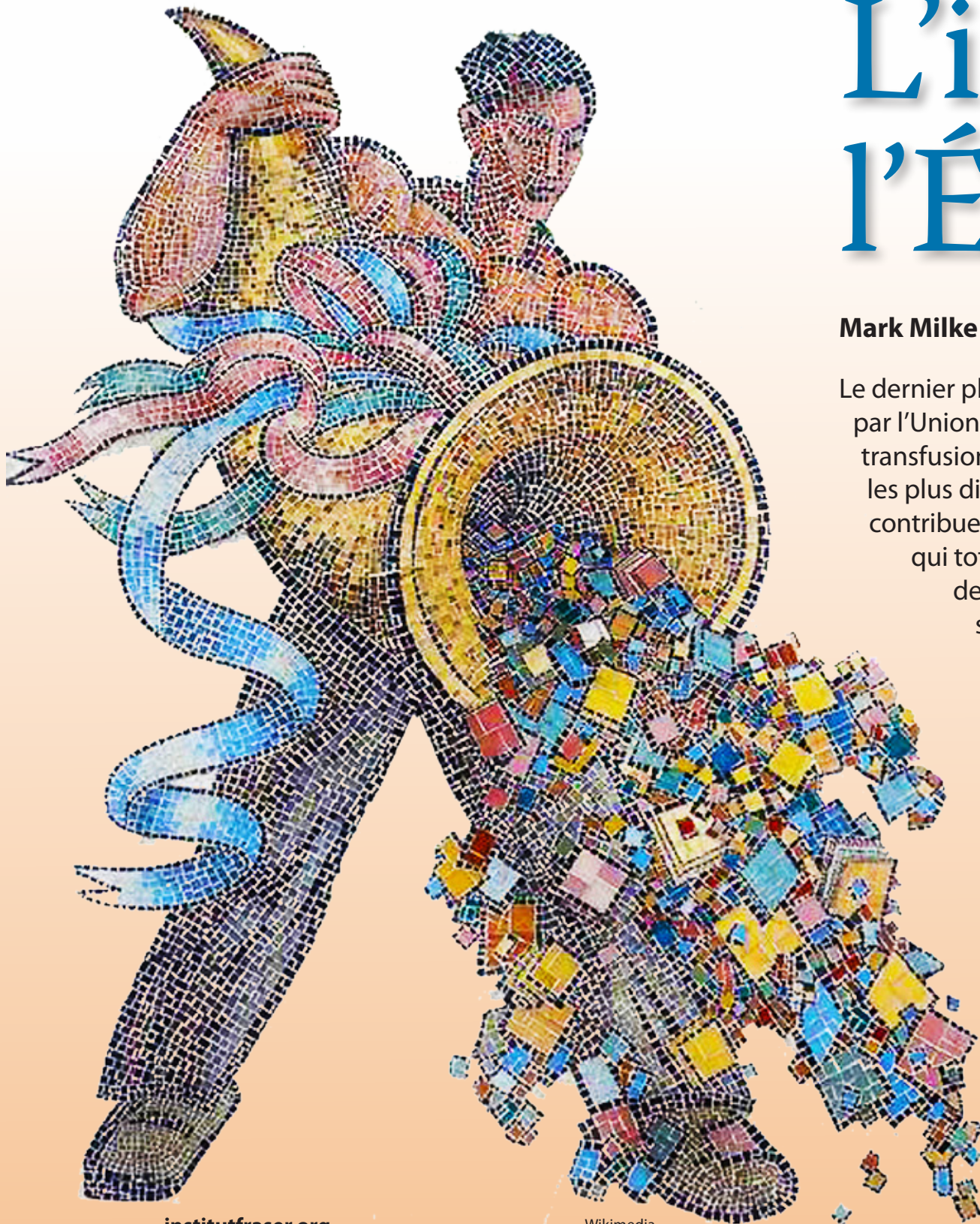
Le dernier plan de sauvetage de la Grèce concocté par l'Union européenne (UE) prévoit une autre transfusion d'euros à l'un de ses États membres les plus dissolus. Les pays membres de l'UE contribueront pour 72 milliards d'euros au plan qui totalise 109 milliards d'euros, la différence de 37 milliards d'euros provenant du secteur privé (Union européenne, 2011). En devise canadienne, le plan de sauvetage monte à 149 milliards de dollars (Banque du Canada, 2011).

Il était temps que le secteur privé en Europe participe enfin au plan de sauvetage : les institutions financières doivent assumer une partie des coûts associés au risque qu'elles ont pris en accordant des prêts à la Grèce en premier lieu. Ce dernier plan pour la Grèce ainsi que les problèmes budgétaires des États-Unis devrait toutefois inciter les

citoyens comme les gouvernements du monde entier à remettre en question l'illusion de la viabilité de l'État-providence.

S'il est bien une chose que les problèmes très médiatisés de la Grèce (et des États-Unis) démontrent, c'est qu'il est pure folie de penser que les gouvernements peuvent fournir une gamme pratiquement infinie de services aux citoyens, de la naissance à leur mort, sans tenir compte de la réalité économique et démographique. L'idée de l'État-providence a toujours été, en grande partie, une illusion permise par l'accumulation d'énormes dettes que les contribuables actuels et futurs devront payer sous forme d'augmentation de taxes et d'impôts et de réduction des services au cours de leur vie.

Il est bien dommage que nombre de personnes ne l'aient pas encore compris. Ce refus de la réalité ne fait que retarder l'étude de politiques qui permettraient de



mieux s'adapter à l'évolution du contexte international, et ainsi de mieux pourvoir aux besoins financiers et sociaux des citoyens. Par exemple, il aurait été préférable de prescrire aux personnes et aux familles des comptes d'épargne-santé au fil des décennies. Cette mesure aurait au moins partiellement réduit la pression qui a incité les gouvernements à hypothéquer les générations futures en puisant

dans les fonds publics.

Le refus de la réalité commence aux niveaux les plus élevés. Lors d'une réunion à huis clos récemment tenue à Washington D.C. à laquelle j'ai assisté, plusieurs politiciens européens actuels et anciens, dont

au moins deux anciens chefs d'État, ont affirmé que le modèle européen – qui pour eux signifie des services sociaux très généreux – était un succès. Le problème est que, dans la mesure où les programmes sociaux européens, américains et canadiens ont la plupart du temps été financés par des emprunts d'État – c'est la réalité –, il est exagéré d'avancer que de tels modèles connaissent un succès ou sont viables.

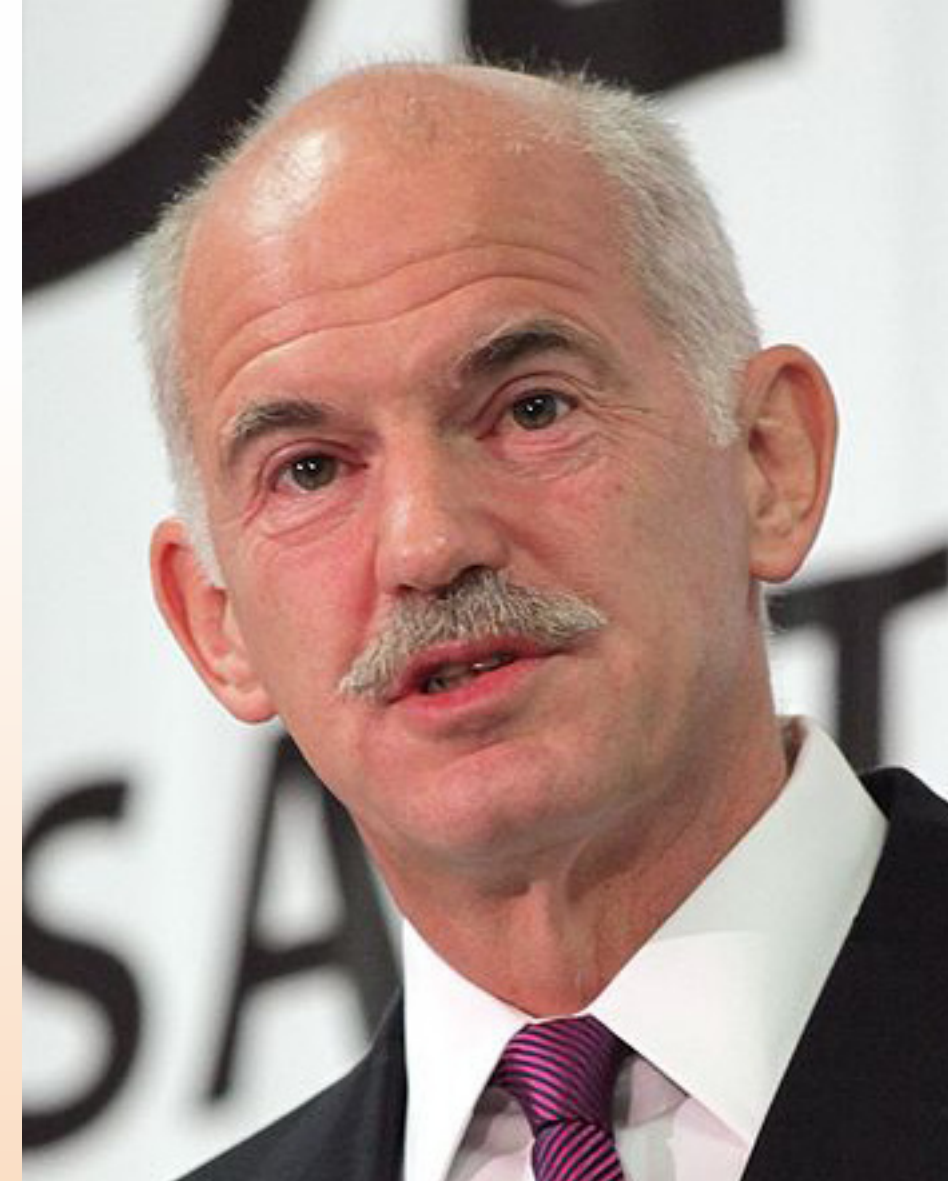
C'est comme si un couple achetait une maison haut de gamme et plusieurs voitures de luxe et en confiait les paiements aux enfants une fois devenus adultes.

Dans le cas des gouvernements, le montant des emprunts a été considérable. Pour comprendre l'étendue du problème, il suffit d'examiner l'évolution de la dette des États-Unis et de certains pays européens depuis 1995, année qui correspond à peu près au moment où de nombreux gouvernements au Canada ont commencé à prendre en main leurs déficits budgétaires. (Sauf indication contraire, tous les chiffres qui suivent sont tirés d'OCDE, 2011a et d'OCDE, 2011b.)

En 1995, l'endettement net de la Grèce était déjà de l'ordre de 81 % du PIB, contre 71 % pour le Canada. La même année, l'endettement net de l'Italie était de 99 % du PIB. De leur côté, la France l'Allemagne et le Royaume-Uni affichaient respectivement un endettement net de 38 %, 30 % et 26 %. Celui du Portugal était de 24 % et celui des États-Unis, de 54 %.

En 2011, tous ces pays étrangers sont encore plus endettés, à part l'Italie dont l'endettement est resté à peu près le même. À l'heure actuelle, l'OCDE estime l'endettement net en pourcentage du PIB national comme suit : Grèce, 125 %; Italie, 101 %; France, 60 %; Allemagne, 50 %; Portugal, 76 %; Royaume-Uni, 62 %; États-Unis, 75 %. En comparaison, l'endettement net du Canada représente 34 % du PIB. Ce chiffre

C'est une folie de croire que le gouvernement peut fournir tous les services, de la naissance à la mort en ignorant l'économie



Voicerural

Le président de la Grèce Papandreu a obtenu pour son pays un second plan de relance de l'Union européenne.

a beaucoup diminué par rapport à 1995, mais il est supérieur au point le plus bas qui était de seulement 22% du PIB en 2008.¹

Le problème suivant se pose, même dans le cas du Canada. L'affirmation que l'État-providence moderne a été un succès n'est correcte que si l'on néglige le fardeau de la dette imposé aux

Figure 1: Dettes nettes en pourcentage du PNB

	1995	2011
Canada	70,7	33,7
France	37,5	60,2
Allemagne	29,7	50,2
Grèce	81,0	124,8
Italie	99,0	127,8
Portugal	24,3	75,5
R-U	26,3	62,4
É-U	53,8	74,8

Source : OCDE, 2011.

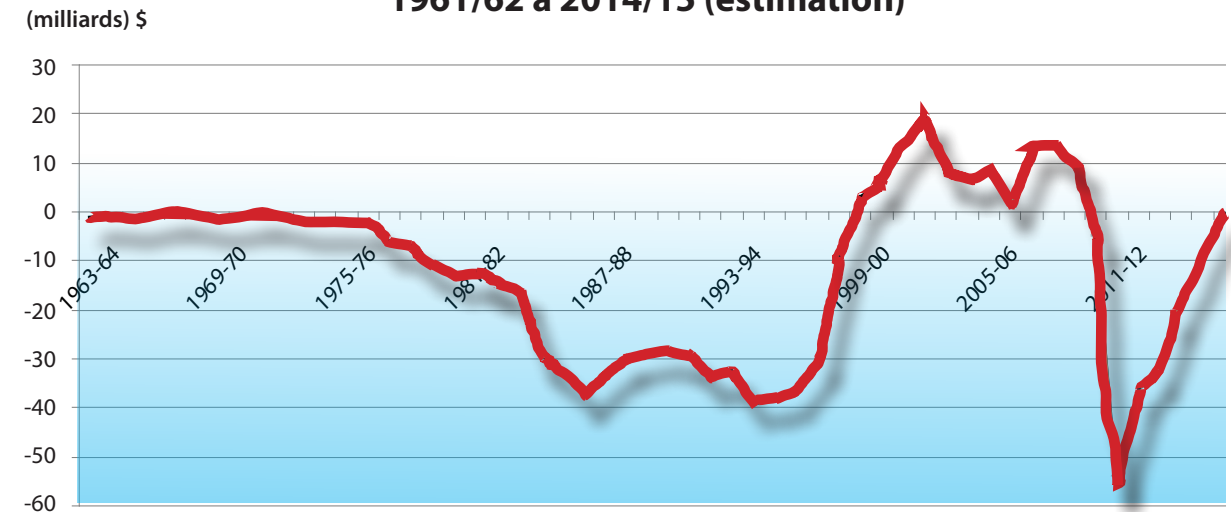
générations futures. Il faut noter que l'on ne peut faire porter le blâme de l'augmentation de la dette publique à des impôts « trop bas ». Divers pays dont les régimes d'imposition se distinguent nettement les uns des autres se sont encore plus endettés. Ainsi, depuis 1995, les recettes fiscales totales de la Grèce en pourcentage du PIB sont d'environ un huitième à un cinquième plus élevées (selon l'année) que celles des États-Unis. Par contre, en pourcentage du PIB, la Grèce s'est endettée davantage que les États-Unis.

Si l'on considère plutôt le Royaume-Uni, on constate que ses recettes fiscales augmentent sans cesse depuis 1995, de même que sa dette. Pendant ce temps, les taxes et impôts du Canada, en pourcentage du PIB, ont diminué, ainsi que sa dette (jusqu'à récemment). Nous

ne devrions toutefois pas nous sentir trop sûrs de nous en dépit de notre ratio de la dette au PIB relativement faible. De 1961 à cette année, le gouvernement fédéral aura accusé des déficits 37 années sur 50, et c'est maintenant la quatrième année consécutive de déficit budgétaire (tous les chiffres suivants proviennent de gouvernement du Canada, 2011a et de gouvernement du Canada, 2011b). Autrement dit, la série d'excédents budgétaires qui a duré onze années et pris fin en 2008-2009 est un phénomène rare dans le Canada des années 1960 à nos jours.

Cette stratégie a un prix. Le ministère des Finances du Canada prévoit accuser un déficit budgétaire au moins jusqu'en 2014-2015, année où la dette fédérale atteindra 615 milliards de dollars. Cela

Figure 2: Surplus ou déficit du budget fédéral 1961/62 à 2014/15 (estimation)



Source: Canada, 2011a et 2011b.

signifie qu'entre-temps les taxes et impôts devront demeurer plus élevés qu'ils ne le seraient autrement ou qu'il faudra réduire les dépenses de programmes afin de financer le remboursement de la dette et les paiements d'intérêt.

D'ici cette année budgétaire-là, les paiements d'intérêt depuis 1961-1962 auront totalisé près de 1,3 billion de dollars (en dollars historiques) sur ces 40 ans de déficits (trois années ont été ajoutées aux 37 déjà mentionnées pour tenir compte des trois prochaines années déficitaires).

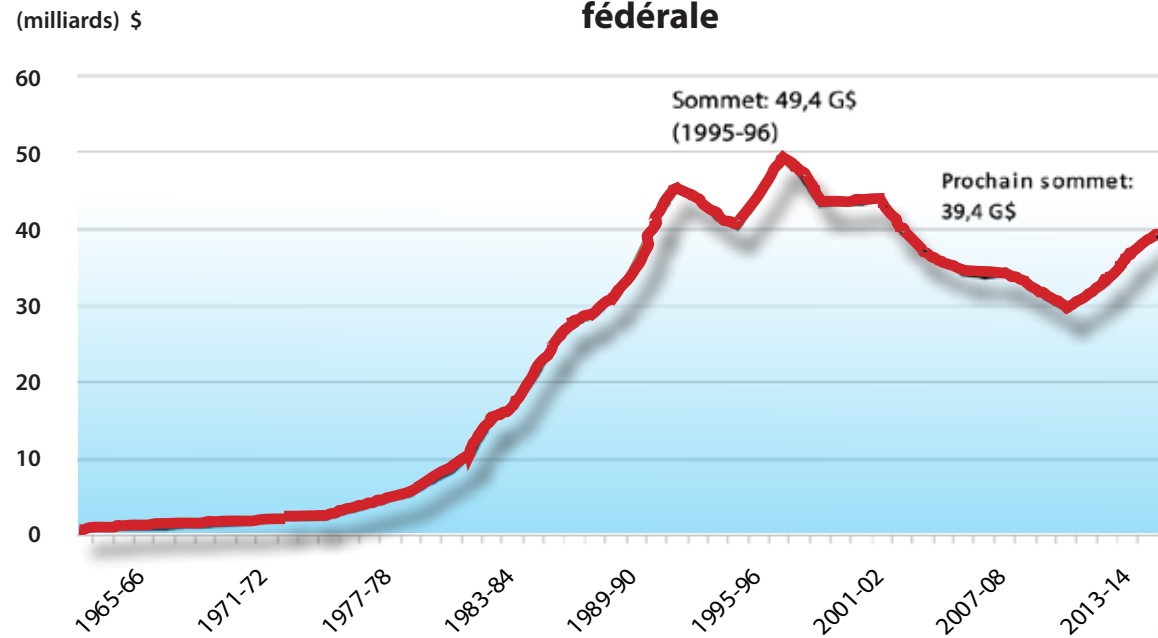
Pourquoi est-ce si important et en quoi cela concerne-t-il l'État-providence? Dans la mesure où la dette a été utilisée pour financer une bonne partie des programmes

du gouvernement, la viabilité économique de tout modèle d'État-providence n'a pas vraiment été testée. La réalité est que des générations successives de citoyens ont consulté un médecin, profité de divers programmes gouvernementaux, construit des routes et ainsi de suite sans en assumer le coût, une partie de la facture étant toujours refilée aux générations suivantes. Ce tour de passe-passe intergénérationnel fonctionne un certain temps. Toutefois, comme le constatent l'Europe et les États-Unis maintenant, il n'est pas possible de continuer à emprunter éternellement sans en subir les conséquences.

Notes

1 Il faut souligner le commentaire suivant de l'OCDE, qui a trait à la comparaison des mesures de la dette publique nette entre pays : « La mesure des engagements financiers nets n'est pas toujours comparable entre pays en raison de la définition différente ou du traitement différent des composantes de la dette (ou des actifs) de chaque pays. Premièrement, le traitement des engagements des administrations publiques en ce qui concerne les fonds

Figure 3: Intérêts sur la dette fédérale



Source: Canada, 2011a et 2011b.

de retraite des fonctionnaires peut être différent [...] Deuxièmement, un certain nombre d'éléments inclus dans les actifs des administrations publiques diffèrent selon les pays. Ainsi, les avoirs en actions sont exclus des actifs dans certains pays, tandis que les avoirs en devises étrangères, en or et en DTS, sont considérés comme des actifs aux États-Unis et au Royaume-Uni. Pour plus de détails, voir les Perspectives économiques de l'OCDE : Sources et méthodes (<http://www.oecd.org/eco/sources-and-methods>). » Malgré cette constatation, ce qui ressort clairement des données de l'OCDE – qui propose la meilleure comparaison disponible –, c'est où se situe la dette de chaque pays par rapport à l'économie nationale.

Références

Banque du Canada (2011). Convertisseur de devises, taux de change au 22 juillet 2011. <<http://www.banqueducanada.ca/taux/taux-de-change/convertisseur-de-devises-taux-du-jour>>.

<<http://www.banqueducanada.ca/taux/taux-de-change/convertisseur-de-devises-taux-du-jour>>.

Gouvernement du Canada (2011a). *Tableaux de référence financiers, Tableau 1, Opérations budgétaires*, ministère des Finances. <<http://www.fin.gc.ca/frt-trf/2010/frt-trf-10-fra.asp>> (site consulté le 22 juillet 2011).

Gouvernement du Canada (2011b). *Budget de 2011*, ministère des Finances. <<http://www.budget.gc.ca/2011/plan/Budget2011-fra.pdf>> (site consulté le 22 juillet 2011).

OCDE (2011a). *Perspectives économiques de l'OCDE No. 89*, « Engagements financiers nets des administrations publiques », tableau 33 de l'Annexe.

OCDE (2011b). *Perspectives économiques de l'OCDE No. 89*, « Recettes totales des administrations publiques d'origine fiscale et non fiscale », tableau 26 de l'Annexe.

Union européenne (2011). *Déclarations des chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro et des institutions de l'UE*, communiqué daté du 21 juillet. <http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/123985.pdf> (site consulté le 22 juillet 2011). ■



Mark Milke (mark.milke@fraserinstitute.org) est le directeur du bureau de l'Institut Fraser en Alberta et du Projet de prospérité albertaine, www.fraserinstitute.org. Il est titulaire d'un doctorat en Relations internationales et de Philosophie politique de l'Université de Calgary.

Une manifestation anti-Wall Street ... opportuniste



Mark Milke

Lorsque l'on observe le mouvement Occupy Wall Street (OWS) et les manifestations qui lui ont emboîté le pas dans de nombreuses villes nord-américaines, on aurait tort de prendre les manifestants pour des personnes simplement mal informées. Ils le sont certes parfois, mais il serait absurde d'établir un parallèle flatteur entre OWS et le printemps arabe, où les citoyens se sont opposés à des dictateurs sanguinaires. Malgré tout, certains manifestants sont tout de même bien intentionnés.

Les manifestants d'OWS contestent une multitude de choses, comme le fait que les profits sont privés alors que les pertes financières sont socialisées, la pollution, la stagnation des salaires et les saisies immobilières entre autres choses.

Il est vrai que certaines doléances, comme celles visant les saisies immobilières, concernent plus les Américains que les Canadiens.

De plus, certaines demandes des manifestants peuvent être contradictoires. Ainsi, il ne faudrait pas toujours opposer la création d'emplois et la protection de l'environnement : les entrepreneurs qui inventent des technologies propres sont un bon exemple de coïncidence entre les intérêts du monde des affaires et celui des écologistes.

Toutefois, dans le cas bien précis et plus récent de la construction d'un oléoduc du Canada vers les

États-Unis, une perturbation de l'utilisation des terres est inévitable. Compte tenu du nombre de chômeurs américains qui seraient engagés dans le cadre du projet, les manifestants qui veulent plus d'emplois mais s'opposent à une telle perturbation dans les Prairies manquent de réalisme.

Je comprends les préoccupations des manifestants, mais ceux qui veulent sincèrement créer un monde meilleur doivent savoir que les slogans, les exigences et la pensée magique n'aboutiront à rien. Voici quelques principes généraux que les manifestants d'OWS devraient saisir et promouvoir pour favoriser la prospérité et éviter tout favoritisme politique :

Principe n° 1 : Ne subventionner que les personnes dans le besoin, pas les riches ou les sociétés

Certaines personnes ont besoin d'aide à l'occasion, et la définition exacte du besoin fait l'objet d'une controverse, de même que la source éventuelle de l'aide nécessaire. Il faut néanmoins souligner que les riches et les sociétés n'ont pas besoin de subventions.

Il n'est pas difficile de comprendre la logique de ce principe. De toute évidence, les riches n'ont pas besoin de transferts de revenus des contribuables. Quant aux sociétés, il



Shankbone

s'agit d'entités artificielles qui apparaissent et disparaissent, donc il vaut mieux les laisser à leur propre sort.

Des personnes en chair et en os travaillent dans des sociétés, mais c'est justement le fond du problème : quand des êtres humains sont dans une mauvaise passe, ce sont eux qu'il faut aider et non pas les sociétés qui vont et viennent. Après tout, les tentatives de « sauvetage » de sociétés avec l'argent des contribuables ne font qu'obliger le gouvernement à intervenir en

choisissant des gagnants et des perdants parmi des concurrents.

Les manifestants de Wall Street ont raison de s'opposer à la socialisation des pertes de Wall Street, comme de celles des constructeurs d'automobiles de Detroit et de toutes autres pertes privées épongées par les contribuables. Le principe général est donc qu'il faut supprimer toute aide sociale aux entreprises et examiner la pertinence de tous les programmes sociaux.

Principe n° 2 : Adopter une politique fiscale neutre

Que ce soit au Canada ou aux États-Unis, la fiscalité des particuliers et des sociétés est remplie d'échappatoires déguisées en « crédits d'impôt », en « déductions » et en « exonérations ». Peu importe l'idée que l'on ait de ce que devraient être les taux d'imposition généraux, l'élargissement de l'assiette fiscale et la simplification du recouvrement pourraient générer des emplois (sauf pour les comptables). Un régime uniforme et simple imposant un faible fardeau fiscal est à privilégier.

Principe n° 3 : Toujours favoriser les consommateurs par rapport aux producteurs

Si nous voulons que les pauvres aient accès à des aliments moins chers, il faut cesser de favoriser les agriculteurs ou des tiers par des subventions, des barrières protectionnistes et des offices de « gestion de l'offre » (qui sont essentiellement des cartels). Ces mesures ne font que protéger la part de marché et les prix des producteurs aux dépens des consommateurs. Il vaut mieux respecter le libre jeu de la concurrence.



Shankbone

Principe n° 4 : S'opposer aux « fraudes pyramidales » parrainées par l'État

Ceux qui pensent que les gouvernements devraient encore emprunter des milliards de dollars pour stimuler l'économie devraient songer au fait que cela constitue une tentative de gagner des votes aux dépens des générations futures qui devront en assumer les coûts. Ces coûts comprennent une augmentation de la dette publique, que les jeunes manifestants de Wall Street devront rembourser sous forme de hausse des taxes et des impôts, de faible croissance économique et de pertes d'emplois.

Cette situation est analogue à une fraude pyramidale. Il s'agit en effet d'un « emprunt » intergénérationnel obligeant les derniers participants à payer non seulement pour les services gouvernementaux dont ils profitent, mais aussi pour ceux dont les générations antérieures ont bénéficié. L'exemple de la Grèce illustre bien ce à quoi cela mène.

Principe n° 5 : Saisir les occasions, où qu'elles se présentent

En dénigrant les soi-disant postes de premier emploi, certains manifestants de Wall Street insultent les personnes qui les occupent et qui travaillent fort pour améliorer leur sort.

Tout travail, peu importe le domaine, mérite le respect. Pour la plupart des personnes en bonne santé, il vaut mieux travailler que dépendre de l'aide sociale.

C'est pourquoi il est souhaitable, en général, de saisir les opportunités. Il suffit de penser à Steve Jobs, de songer à la manière dont ses inventions et son esprit d'entreprise ont permis d'améliorer le monde ainsi qu'au nombre de personnes dont il a amélioré la vie grâce aux emplois et aux opportunités qu'il a créés. Voilà un succès remarquable qui mérite de servir de modèle. ■



Mark Milke (mark.milke@fraserinstitute.org) est le directeur du bureau de l'Institut Fraser en Alberta et du Projet de prospérité albertaine, www.fraserinstitute.org. Il est titulaire d'un doctorat en Relations internationales et de Philosophie politique de l'Université de Calgary.

**Il suffit de penser à Steve Jobs
... un succès remarquable qui
mérite de servir de modèle**



Objectifs, financement, et indépendance

L'Institut Fraser fournit des services utiles à la population. Nous publions des informations objectives sur les répercussions économiques et sociales des politiques publiques actuelles, ainsi que des études, notamment empiriques, sur les options de politiques pouvant améliorer la qualité de vie.

L'Institut est un organisme sans but lucratif. Ses activités sont financées par des dons de bienfaisance, des bourses sans restrictions, la vente de billets pour les événements et les commandites qui y sont associées, les redevances à l'égard de produits pour diffusion publique par un tiers et la vente de publications.

Toutes les études, qui sont menées et publiées indépendamment du conseil d'administration de l'Institut et de ses donateurs, font l'objet d'un examen rigoureux par des experts externes.

Les opinions exprimées sont celles des employés ou des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Institut, de son conseil d'administration, de ses donateurs ou de ses supporteurs.

L'Institut considère comme sain le débat public entre concitoyens qui veulent rehausser la qualité de vie par de meilleures politiques publiques. C'est pourquoi il fait bon accueil à l'examen *factuel* détaillé de ses études publiées, y compris la vérification des sources de données, la reproduction de ses méthodes analytiques et les discussions éclairées sur les effets pratiques des mesures politiques recommandées.